L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & COMP.
Editeurs-Propriétaires :
G. F. WEISSE. N. DUFOUR.
E. DUVERGER. S. MASLIN et
N° 23, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS :
VENDREDI MATIN, 8 JUIN.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 8 JUIN 1855.

La Situation en Espagne.

La révolution couve sourdement dans deux grands pays de l'Europe et elle y éclatera tôt ou tard. Ces pays sont l'Angleterre et l'Espagne. Dans le premier, elle s'opérera pacifiquement, grâce à l'élasticité des institutions, au sens pratique de la nation, aux mœurs parlementaires, et surtout au calme du peuple qui n'abandonne jamais de vue ses intérêts matériels; dans le second, elle s'accomplira, selon toute probabilité, par la violence.

Le respect de la royauté disparaît peu à peu en Espagne, et cette heure le sort de la reine Isabel, estime plutôt que souveraine, n'est guère digne envie. Ses ministres la gouvernent à leur fantaisie, la menacent et l'intimident dès qu'elle veut plus entre leurs mains qu'un instrument passif. Elle n'a ni initiative, ni indépendance, et ne peut exercer son jugement dans les plus graves affaires d'Etat. Prisonnière dans les résidences royales où la promènent nos voisins, elle subit la loi de ces derniers, ne faisant que ce qu'ils lui ordonnent de faire, et n'ayant d'autre volonté que la leur.

Cette situation est la conséquence de la révolution de juillet 1854, révolution démocratique au fond et qui portera ses fruits. L'Espagne n'est plus monarchique que par tradition : elle aura passé sans transition du culte de la royauté au culte du trône. La discussion sur la loi de désamortissement le prouve surabondamment. Les Cortès ont voté, malgré l'opposition et les menaces de la cour de Rome, la vente des biens ecclésiastiques et nationaux. Pour l'Espagne catholique et féodale, c'est la suprématie du Saint-Siège, c'est la puissance du clergé et du royaume qui s'ébranle. Aussi la reine ne voulait-elle pas signer cette loi qui proclame la déchéance de la puissance papale dans la péninsule. Exhortée à ne pas parler non-seulement de l'Etat, mais de la résistance au décret des Cortès un cas de conscience, et par ses ministres qui faisaient de la sanction royale une nécessité d'Etat, elle a dû céder à ses scrupules religieux, lorsqu'un ministère du cabinet lui déclara que sa signification serait perdre le trône et sa sécurité la nation garderait en otage. Cette menace a de nouveau ébranlé le cœur du ministère.

Mais il est où pas là, nous le demandons, un sympathie étrange, et lorsque un souverain est traité de la sorte, n'est-ce pas parce que la couronne est vieillie? Nous allons reproduire la page d'histoire qu'a publiée à ce sujet le *Journal des Débats*, elle est assez dramatique pour intéresser le lecteur et assez significative pour lui faire comprendre la véritable situation en Espagne :

« Le jour où la nouvelle parvint à Madrid, que la loi de la vente des biens ecclésiastiques avait été sanctionnée par les Cortès et soumise par la reine, les ministres de Mgr. Franchi, chef des nonces, allèrent, par ordre du cardinal secrétaire de Torlonia, remettre au ministère des affaires étrangères de Madrid, et le porteur des ordres instructions du nonce. Les représentations de ce prélat étaient tellement alarmantes, les scrupules de la reine et du Roi-Consort, M. Madoz y attiraient, et les menaces de l'archevêque de Tolède, le cardinal Espanolet et D. Donnell, qui se disait prêt à mourir martyr du maintien de la sanction de la loi, étaient tellement intimidants, que le ministère se trouvait en présence d'une crise ministérielle. Et cependant M. Madoz avait particulièrement signalé à l'indignation de l'archevêque de Tolède, Espanolet, qu'il avait le projet de faire saisir et mettre à mort ceux des évêques, nommés conservateurs aux Philippines.

« Le conseil des ministres, qui avait pris de son côté, après avoir consulté la reine, et qui était composé de Madoz, Lujan, de Luna, de Cortès et de Pacheco, résolut de ne pas céder à la menace de Mgr. Franchi, et de ne pas se laisser intimider par les prélats. Le lendemain, le ministère constitutionnel était remplacé par un ministère absolutiste, présidé par le général Espartero et D. Donnell, qui, le soir même, avait été appelé à la présidence du conseil, et qui, le lendemain, avait été nommé ministre de la guerre, en remplacement de Lujan, qui avait été nommé ministre de la marine, en remplacement de Pacheco, qui avait été nommé ministre des finances, en remplacement de Cortès, et de Luna, qui avait été nommé ministre de l'intérieur, en remplacement de Madoz. Le nouveau ministère, dans le décret qui proclamait la Convention nationale et la vacance du Trône, en appelait, par une coïncidence digne de remarque, les chefs des partis extrêmes de l'Assemblée constituante et la vacance du Trône. En effet, le général D'Donnell en menaçait la reine. En même temps, il en cherchait la mise en sûreté entre ces deux partis qui, en cas de guerre civile, se disputaient le trône et sa sûreté, et qui, en cas de victoire, ne pouvaient que la briser et la couronne que ils avaient conservée tout que vous les avez fait. Le maréchal n'ayant rien obtenu, est resté pour Madrid. Dans la soirée, les ministres ont cependant, en présence de la résolution de la reine, et de la résolution de la reine, et de la résolution de la reine, et